UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LÉON XIII

L'IMPARTIAL

FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

POUR LE CANADA

Un an.....$1.00
Six mois.....50

POUR LES ÉTATS-UNIS

Un an.....$1.50
Six mois.....75

POUR L'EUROPE

Un an.....$1.50
Six mois.....1.00

Les abonnemeuts sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Ceux qui changent d'adresse devront nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL
Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Mardi, 8 Mars 1910

Le Mal de Notre Epoque

Le grand mal de notre temps, qu'est-ce ? sinon le relâchement de la conscience.

Aujourd'hui, en effet, la conscience s'en va et la foi menace de s'en aller avec elle, constate-t-on avec tristesse.

Or, la conscience, qu'est-ce que la conscience ? sinon la morale, qu'est ce que la conscience, sinon ce qui fait qu'un homme se respecte, qu'un homme tient à sa parole donnée, sinon ce qui fait qu'un homme est probe, honnête, vertueux, et en un mot, sinon ce qui fait qu'il est un bon citoyen et un bon chrétien.

La conscience s'en va, et la foi menace de s'en aller avec elle ! Cette donnée est peut être hazardée, alliez vous me dire : Il y a encore de la conscience, car, il se rencontre des honnêtes gens. Oui, grâce à Dieu ! il y a encore des honnêtes gens ; il s'en rencontre dans nos villes, il s'en trouve peut-être plus dans nos campagnes catholiques ; et il serait bien triste qu'on fût obligé de le nier. Et néanmoins, je maintiens mon assertiment, en disant : Il faudrait être bien aveugle pour ne pas constater les hommes de notre temps un relâchement, qui va toujours s'accentuant, dans la conscience et les moeurs.

Ouvrez les yeux, regardez, examinez et réfléchissez et si vous voulez être de bonne foi, vous allez dire avec moi : C'est vrai ; de nos jours, la morale s'affaiblit, les moeurs tournent au matérialisme, on se laisse entrainer par le sensualisme le plus grossier. Aujourd'hui, même chez les chrétiens, l'enfant comme le jeune homme, le jeune homme comme l'homme mûr, l'homme mûr comme le vieillard ne vit plus que pour la satisfaction de ses passions coupables. On ne sait plus ce que c'est que d'être chrétien : le chrétien recherchant en tout la jouissance, n'est plus ce disciple d'un Maître qui a vécu pendant trente-trois ans une vie d'abnégation, de souffrances et de sacrifices, et qui a dit : "Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il charge sa croix sur ses épaules et qu'il marche à ma suite," et encore : "Vous autres, mes amis, vous pleurerez et vous gémirez, et le monde se réjouira".

Regardez encore, et que verrez vous ? Par le temps qui court, la femme mondaine, de même que la jeune fille coquette est tout avide des jouissances de la terre ; elle ne cherche qu'à s'orner, qu'à se friser, qu'à se poudrer, qu'à se farder, qu'à se peinturer, qu'à paraître, qu'à se faire admirer.

Si vous examinez attentivement, vous verrez la conscience dépérir. Pour bien des hommes d'affaires, des hommes d'argent, le succès,, la fortune, c'est tout, qu'on l'obtienne par des voix iniques ou autrement, n'importe ; on veut le succès, la fortune, on fait tout pour l'obtenir, tous les moyens sont bons pour y atteindre.

Enfin, on ne réfléchit plus, on ne se reud guère compte ; on veut agir en tout à sa guise, on se fait de l'autorité, et l'on ne croit plus à la responsabilité ; on ne sait plus ce que c'est que la solidarité.

Vraiment, il semble que l'on en soit rendu à ces temps prédits par l'apôtre St-Paul : "Il viendra un temps, où les hommes ne pourront plus regarder la vérité en face, où ils se nourriront de vents, de vanités et de mensonges". A la vérité, disait le prophète, les vérités sont bien affaiblies dans le coeur des hommes."

Or, en présence de cet état de choses, un devoir grave incombe à tout chrétien, à tout catholique ; quel est ce devoir ? C'est celui de se raidir contre cet entraînement dégénérateur ; c'est celui de raffermir en soi la conscience et la morale, dans la genération qui vient, qui pousse, dans ces jeunes enfants que Dieu a donnés à ceux qui ont le bonheur d'être pères et mères.

En effet, si nous nous demandons d'où vient cet amoindrissement du sens moral signalé plus haut, il ne faut pas craindre de l'avouer, il vient de l'éducation, de l'éducation faussée et dépravée que reçoit malheusement l'enfant à notre époque. Et pour enrayer le mal, que faut-il faire ? mettre profondément dans le coeur de l'enfant les sentiments qu'approuve la religion et qu'elle donne, le ramener dans la bonne voie, s'il s'en écarte, s'il oublie ce qu'il doit être, en un mot, lui former une bonne conscience.

GUSTAVE BELVAL.

Un bonnet qui nous va

Le bon et spirituel Pierre l'Ermite, un prêtre français, termine une lettre adressée à un de ses confrères dans cinq cents ans, par une de ses vérités que nous devrions méditer. Voici : En retour, une prière pour moi, qui serai peut-être en purgatoire, pour n'avoir pas assez crié aux catholiques de mon temps : "Si vous aimiez mieux votre presse...si vous la propagiez avec plus de zèle, les journaux des Loges n'auraient tout de même pas eu ce toupet là !"

Ma foi, on dirait que c'est écrit pour nous !....Oui, si nous encouragions plus nos rares journaux franchement catholiques, si nous encouragions plus nos marchants nos industriels, nos entrepreneurs franco américains, nous ne risquerions pas de nous faire maudire par la génération de demain. Nous préparons de bien sombres jours à nos enfants en encourageant la juiverie sous toutes ses formes, les journaux faux principes quelle qu'en soit la couleur.

"La Revue Catholique" de M. Preuss publie dans son dernier numéro .

"Lorsque nous avons affirmé, il y a quelque temps, que les journaux "jaunes" sont supportés en grande partie par les catholiques et qu'en conséquence les catholiques sont responsables, pour une large part, du déplorable caractère de la presse quotidienne, des protestations indignées se sont élevées contre ce qu'un critique a appelé une "énorme et honteuse exagération." Voici maintenant le "Catholic Citizen" de Milwaukee :—Dans toutes nos villes américaines, les catholiques font partie de la masse. De plus, des milliers de catholiques de notre ville sont les enfants de Polonais et d'Italiens ; et c'est le journalisme de Hearst qui les initie aux méthodes américaines. Mais les Irlando-Américains aussi lisent les journaux de Hearst. Nous pouvons dire qu'aucun journal quotidien de New York n'a un plus grand nombre de lecteurs catholiques que le "Journal" de Hearst, à moins que ce ne soit le "World" — qui est aussi jaune que l'autre. En conséquence, le clergé fait bien d'exercer une surveillance sur la lecture des journaux quotidiens que ses ouailles semblent préférer. S. M. Brisbane veut sympathiser avec la populace de Barcelone, ou si les profits de Hearst exigent que sa presse soit bubrifiée avec la luxure, le gardien qui est dans la tour négligerait son devoir s'il n'en tenait aucun compte s'il n'observait à l'intérieur et ne donnait des avis en public."

Et la "Catholic Fortnightly Review" ajoute :

Les observateurs attentifs se sont toujours étonnés de voir les prélats si prompts à rappeler à l'ordre des journalistes catholiques bien intentionnés—tombant dans l'erreur sans le vouloir, uniquement parce qu'ils sont mal informés et péchant contre la discipline ou le décorum par gaucherie plutôt que par mauvaise volonté—rappeler à l'ordre, dis-je, ces journalistes et souffrir sans protester que le peuple soumis à leur direction nourrisse son intelligence des écrits funestes des journaux jaunes.

Le journal catholique le moins bien rédigé, même s'il est habituellement irrévencieux et médisant, ne peut faire la moitié autant de mal à la foi et à la morale des catholiques qu'un journal jaune à la Hearst ou à la Pulitzer.

Une Lettre d'un Ami de Montreal

La Question de la Marine discutee

Montréal, le 26 février 1910.

M. F. J. Buote,
Tignish,

Monsieur,

Ce matin en ouvrant votre journal du 22, un titre a particulièrement attiré mon attention. Et j'ai lu un article qui m'a profondément peiné, je ne dis pas "surpris" car rien ne me surprend.

Dans les premières lignes de votre article vous dites, en résumé :

M. Borden, qui est un impéraliste outré, veut des "dreadnoughts" pour l'Angleterre. M. Monk veut le contraire, le Statu quo. Et vous ajoutez : M. Monk dit : "Nous ne devons absolument rien à l'Angleterre".

Avant d'aller plus loin je veux faire une réflexion. Comment se fait-il que vous n'applaudissez pas de toutes vos forces à l'attitude de M. Monk ?

Est-ce que vraiment, au Canada—comme dans toute colonie, où l'idéal normal doit être : la plus grande part d'autonomie possible—le projet de loi ministériel s'impose ?—vous savez qu'il crée une marine sous le contrôle de l'Amirauté anglaise.

Devons-nous quelque chose à l'Angleterre ? Je prétends que non. La création de non voies ferrées et le perfectionnement de nos voies d'eau sont, à mon sens, pour l'Angleterre, des services qu'il ne faut pas méconnaître et il y en a d'autres. Prétendriez-vous le contraire ? Je veux envisager le projet de loi navale au seul point de vue canadien en général, mais, ici permettez-moi d'ouvrir une parenthèse : est-ce que, par hasard, les attentions dont l'Angleterre à *particulièrement entouré les Acadiens* vous aveugleraient au point de vous pousser à voir le contraire ? Je refuse de le croire.

Vous dites, dans votre article : "A la conférence impériale de 1902, le Canada s'est engagé à organiser un service naval dès que ses ressources le permettraient."

Pour être plus exact, vous auriez dû parler de cet extrait ci : "et que tout ce qu'il entreprendrait, dans ce but, se ferait avec la co-opération des autorités impériales, mais *en tout* et *toujours* sous la direction et la responsabilité *des autorités canadiennes*".

Ce sont des paroles de M. Laurier. (Voir le compte-rendu non-revisé de la séance du 3 février 1910).

Maintenant si nous ouvrons le Rapport de la conférence de 1909, à la page 34, voici ce que dit M. McKenna, le ministre de la marine anglaise : "Il a été reconnu par les gouvernements coloniaux—nous étions représentés par MM. Brodeur et Borden—qui, en temps de guerre les forces navales locales *devraient être sous la direction générale de l'Amirauté.*"

Vous n'avez qu'à lire l'article 18 du bill de la marine pour reconnaître cette concession.

Vous pouvez continuer de dire, avec M. Laurier, que l'attitude du gouvernement de 1910 n'est que le développement de sa politique de 1902 et que le plébiscite n'est pas nécessaire, mais, soyez sûr que vous ne me prendrez pas. Si, aujourd'hui, je blâme Sir Wilfrid Laurier, ne croyez pas que c'est par haine, non, c'est par un profond et immuable respect pour le Laurier de 1902.

Pour rendre mes conclusions inattaquables, j'ajoute ceci :

Lorsqu'en 1902, les ministres canadiens, assistant à la conférence impériale, dirent : "Actuellement les dépenses du Canada pour les services de défence sont limitées du côté militaire. Le gouvernement canadien est prêt à examiner aussi le côté naval" (voir leur mémoire transmis aux autorités impériales, 1902) nous étions en droit de croire que notre autonomie serait aussi bien sauve-gardée dans la loi de la marine qu'elle l'est dans la loi de la milice. Voyons les textes :

LOI SUR LA MILICE	PROJET DE LOI NAVALE
Art. 69. Le gouverneur général en conseil peut mettre la milice ou toute partie de la milice, en service actis *partout dans le Canada* et en dehors du Canada, *pour la défence de ce dernier*, en quelque temps que ce soit et où il serait à propos de le faire à raison de circonstances critiqes.	Art. 18 En temps critique le gouv. général en conseil peut mettre la marine, ou en mettre toute partie que ce soit *à la disposition de Sa Majesté pour le service général dans la Marine Royale*, ainsi que tous vaisseaux ou navires de la marine et tous marins servant sur ces vaisseaux ou navires, ou tous officiers ou marins appartenant à la marine.

Tirez vous-même les conclusions.

A la fin de votre article vous dites : "Si l'Angleterre est attaquée, on est, nous aussi exposé à l'attaque, mais cela ne veut prs dire que nous serons obligés de prendre part à toutes les guerres de l'Angleterre. Sur ce point, a dit, l'autre jour Sir Wilfrid, dans un discours qu'il a prononcé sur ce sujet, au parlement d'Ottawa "nous devrions nous guider d'après les circonstances et ce sera au parlement canadien d'en décider".

C'est vrai, M. Laurier a dit ces paroles, il les a dites le 3 février 1910.

Mais, le 12 janvier 1910, il avait affirmé que "lorsque la Grande Bretagne est en guerre le Canada est en guerre. *Il n'y a pas de différence.* Si la Grande Bretagne à laquelle, nous sommes soumis et en guerre avec une nation *quelconque* le Canada est exposé à une invasion ; donc le Canada est en guerre."

Devant cette contradiction de M. Laurier on pourra, plus tard, se servir de l'interprétation qui fera son affaire et envoyer nos navires n'importe où, même quand les intérêts du Canada ne couront aucun danger.

Je pourrais continuer de parler du projet de loi, j'aurais beaucoup de choses à dire, mais présentement je veux me borner à vous montrer que les conclusions de votre article, comme leurs prémisses, sont fausses.

Je termine en vous rappelant, qu'un 1902, le 15 avril, M. Laurier disait aux Communes:

"Ce serait un *véritable suicide* pour le pays que de se lancer dans le *gouffre des dépenses* où les nations européennes, *y compris l'Angleterre*, ont été entrainées par les besoins d'armements formidables".

Est-ce la conscience de votre double responsabilité de journaliste et le président d'une société nationale qui vous dicte la ligne de conduite que vous semblez vouloir suivre sur la question de la marine ?

Permettez-moi d'en douter.

J'irai plus loin, comme je suppose que vous connaissez la question, je suis porté de croire—j'espère me tromper—que, avec nos députés, voas êtes pris dans le rouage de la grande machine ministérielle—on vous a accordé quelques faveurs dont vous êtes reconnaissant, ou vous voulez plaire pour recevoir quelque chose.

J'espère que ce franc parler ne vous froisse pas. Si oui, eh bien, tant pis, je dois cette attitude à mon pays que je veux servir avant tel ou tel individu.

Je demande au Ciel que l'article qui a paru dans votre journal du 22 ne vienne pas de vous ; je demande au Ciel qu'il se soit glissé, par hasard, dans votre "IMPARTIAL" de l'Ile Saint-Jean. Et j'espère encore que vous me permettrez d'établir, dans votre feuille, la thèse contraire au projet de loi qui prépare, peut-être pour nous, mais certainement pour nos enfants, le dur impôt pécuniaire et l'effrayant impôt du Sang.

Je vous ai offert mes humbles services pour donner à votre journal la santé physique dont il a besoin pour penser, sachez que des divergences d'opinions ne m'empêcheront pas de lui conserver ma sympathie, au contraire, et je réitère ma proposition. Mais de grâce, ne la voyez pas d'un mauvais oeil après cette lettre : elle est franche.

Puisque je parle de franchise, permettez-moi de vous dire que je vous crois aussi francs que libéral. C'est cette pensée qui a inspiré ma missive.

Bien à vous,

ANATOLE VANIER
180, rue Mance
Montréal

C'est avec plaisir que nous livrons à nos lecteurs la lettre de M. Vanier, de Montréal. Ce monsieur que nous n'avons pas l'honneur de connaître personnellement, nous parle avec franchise, ne cache pas ses idées sur la question navale et veut un plébiscite sur cette importante question. Il nous dit "que nous sommes peut-être à l'époque la plus critique qui fut jamais au Canada".

Le plébiscite n'agravera-t-il pas d'avantage "l'époque la plus critique" ?

Le plébiscite n'amenera-t-il pas une "guerre de race" qui serait au détriment de notre avancement matériel et national ?

Nos ancêtres, les Acadiens, ont été martyrisés. Faut-il pour cela que nous, leurs décendants, portent rancune au gouvernement qui a permis au monstre La vrence de vomir sa haine sur un petit peuple catholique ? Le passé est pardonné, du pardon que tout bon Acadien Catholique sait accorder.

Nous ne sommes pas pris dans le rouage ministriel. Nous sommes indépendant, Dieu merci ; pour cette raison nous voulons appuyer de nos humbles efforts, le projet de marine de Sir Wilfrid Laurier, parceque nous croyons sincèrement que ce projet est le meilleur des trois proposés.

L'un des projets, celui de Borden, veut que le Canada donne vingt à vingt-cinq millions de son argent à l'Angleterre—c'est de l'impérialisme tout pur—et ce cadeau serait donné sans que le Canada put en retirer aucun bénéfice. Laurier veut construire une marine pour la défense du Canada (qui est aujourd'hui une nation) en cas de danger. Cela demanderait des dépenses de onze à treize millions, mais nous aurions la douce satisfaction de l'avoir à nous cette marine, de nous en servir comme bon nous semblerait. Le troisième projet est celui de M. Monk, qui veut un plébiscite. Il ne nous dit pas qu'il veut un plébiscite sur la dépense de vingt-cinq millions, comme le proposa son chef M. Borden, mais un plébiscite sur la dépense de onze millions comme le propose M. Laurier, son adversaire politique.

Il n'y a personne en Acadie, croyons nous, qui soit plus loyalement Acadien que nous le sommes. Nous sommes fier du titre d'Acadien et nos humbles efforts sont toujours et en toutes occasions, de faire respecter d'avantage le nom Acadien, mais nous sommes loin de penser que nous manquons à notre devoir comme journaliste et que nous compromettons l'intérêt de l'Acadie en nous opposons au plébiscite, dont veut M. Vanier avec M. Monk.

M. Vanier n'aime pas la proposition Laurier. Approuve-t-il celle de Borden ? Il ne le dit pas, mais il nous fait entrevoir qu'il est de tout coeur avec le sous-amendement de Monk.

Qui est Monk ?—le chef des conservateurs de la province de Québec. Qui est Borden?—le chef du parti conservateur du Canada. Qui nous dit que Monk et Borden n'agissent pas avec la subtilité du renard pour attrapper le raisin ?

Le pouvoir au Canada, voilà l'enjeu des personnages en question, Borden et les siens veulent arriver au gouvernail fédéral— Laurier et les siens veulent le retenir.

De deux maux choisisons le moindre.

Voici l'attitude des deux chefs du parti conservateur : Dans la province de Québec l'opposition dit que le gouvernement Laurier veut dépenser trop d'argent pour la flotte navale : Dans la province d'Ontario l'opposition dit que le gouvernement Laurier ne dépense pas assez d'argent pour la flotte navale. Ce que Laurier veut est :

Une Marine Canadienne,
Construite en Canada,
Avec l'argent du Canada,
Par la main d'oeuvre des canadiens.

Borden veut jeter vingt cinq millions de dollars dans le coffre fort de l'amirauté anglaise, sans bénéfices pour le Canada.—Il ne demande pas un plébiscite pour faire cette dépense extraordinaire. Monk veut un plébiscite parceque Laurier veut dépenser onze millions pour construire une marine Canadienne ! ! !

Il est facile de juger lequel des projets est le plus avantageux pour nous.

CONFERENCE AGRICOLE

Lundi soir, le 14 février, il y a eu une assemblée à Urbainville où M. John McNally, qui avait été envoyé à Truro pour représenter le club des fermiers de cet endroit, à donné une très instructive et intéressante conférence.

Le président du club, M. J. H. Arsenault, ouvrit l'assemblée et appela M. McNally à parler. Celui-ci a répondu à l'appel par un très beau discours durant lequel il parla principalement de la volaille, des chevaux, de l'entretien des vaches à lait et de la manufacture du beurre.

Son discours fut bien apprécié de l'auditoire qui était très nombreux au nombre desquels on remarquait les dames du village.

Plusieurs autres personnes parlèrent aussi sur les différents sujets touchés par M. McNally.

Un chaleureux vote de remerciments proposé par M. L. A. Arsenault et appuyé par M. S. Aucoin fut présenté à l'habile conférencier, après quoi l'assemblée s'ajourna.

COM.

J. H. Myrick & Co

IMPORTERS AND DEALERS

DRY GOODS

HARDWARE

BOOTS & SHOES

FINE

GROCERIES

And Fishing

Supplies

AT TIGNISH

and

ALBERTON

We have ju t opened a full and complete stock of

NEW GOODS

We are prepared to supply the wants fo the farmer fisherman and mechanic

We invite intending purchasers to give us a call and they will find we can meet all competiters, and save them the trouble and expense of going to Summerside or Charlottetown.

J. A. JOHNSTON, M. D., C. M.
Médecin—Chirugien
TIGNISH, ILE DU P. E.